

Image not found or type unknown



Suite à liquidation judiciaire

Par **patrick**, le **20/10/2010 à 20:19**

Bonjour,
J'étais Artisan du bâtiment et travailler seul, j'ai saisi le tribunal du commerce de ma région pour faire une liquidation judiciaire. Celle-ci à bien était prononcer et clôturer le 21 janvier 2010, clôture pour insuffisance d'actif.
Quand j'ai monter ce dossier j'ai inclus des dettes personnel puisque je n'étais pas éligible auprès de la Banque de France avant ce jugement. Mais aujourd'hui que faut-il que je fasse pour ces dettes, à ce jour un seul créancier me relance. Merci pour votre aide, toutes mes salutations.